

La réforme de la greffe du sein boycottée

CANCER Les hôpitaux et les médecins refusent que l'Inami se mêle de leurs suppléments

- ▶ L'Inami veut interdire les suppléments aux chirurgiens plastiques.
- ▶ Qui s'estiment insultés.

Ce devaient être des accords de paix entre Inami et médecins. Cela tourne à la déclaration de guerre. Explications : de trop nombreuses femmes ayant subi une ablation du sein consécutive à un cancer doivent payer une somme dissuasive pour bénéficier d'une greffe reconstructrice : près de 3.000 euros, alors même que la sécurité sociale et les assurances complémentaires ont déjà payé de lourdes sommes. Les autorités ont longuement négocié une convention qui devait lever cet obstacle : le prix de l'opération était revalorisé de 1.527 à 2.940 euros, mais, en contrepartie, les médecins s'interdisaient tout supplément dépassant 100 % de ce montant. Aujourd'hui, certains médecins comptent jusque 500 % de supplément ! « C'est vraiment profiter de la faiblesse des femmes à un moment où elles sont déjà écrasées sous le poids de la mauvaise nouvelle et d'une opération qui se fait souvent très vite après la détection de la tumeur », explique Michel Ma-

haut, directeur général adjoint du réseau d'hôpitaux Santhea.

La nouvelle convention devait éviter ces abus, mais aussi permettre de rémunérer correctement chacun. Car il était établi que le remboursement actuel n'est pas suffisant, les médecins devant travailler à perte.

« C'est "j'embrasse et je me fais baiser" »

Las : deux mois après le lancement de la convention, aucun des 69 hôpitaux qui pouvaient y souscrire n'a accepté de faire le pas. En cause essentiellement, le fait que, pour la première fois, l'Inami se mêle de dicter aux médecins leurs suppléments. Certains craignent donc que cette convention agisse comme un dangereux précédent. En vrai, les médecins « plasticiens » ne font que ré-

pondre favorablement à un boycott de la convention initiée par la Société royale belge pour la chirurgie plastique. « En vérité, si je déplore un tel boycott, alors que nous avons négocié cette convention en veillant aux intérêts de tous, je comprends un peu leurs réticences », explique le docteur Jacques De Toeuf, vice-président de l'Absym, un syndicat de médecins. Regardez ce qui s'est passé avec Frank Vandembroucke, ministre de la Santé. Il a fait ad-

mettre comme mesure sociale d'accès à la médecine que seuls les médecins non conventionnés pourraient compter des suppléments en chambre double. Mais les ministres suivants ont rendu cette mesure obligatoire pour tous les médecins ! Si vous me permettez d'être trivial, c'est j'embrasse et je me fais baiser ! Le pouvoir politique est donc coutumier du fait : vous lui concédez un doigt et il vous mange le bras. Malgré cela, l'Absym a cru bon d'accepter cette convention, parce qu'elle élargit l'accès des femmes victimes d'un cancer gravement mutilant à une reconstruction de qualité. » Elle leur laisse surtout un choix individuel entre la prothèse et la reconstruction par greffe, un choix extrêmement intime qui, éthiquement, ne devrait pas être influencé par des considérations pécuniaires. Jo De Cock, administrateur délégué de l'Inami, mouille, ces jours-ci, sa chemise pour convaincre de grands hôpitaux. En vain.

Pour l'instant, seul l'hôpital universitaire du Tivoli, à La Louvière, a manifesté son intention de contresigner ce contrat : « Je pense que nous serons vite rejoints par d'autres, car ce texte permet une revalorisation correcte de ce geste chirurgical. Ni les hôpitaux ni les chirurgiens ne seront perdants. Si le nombre de signataires reste réduit, c'est que

l'Inami réclame aussi de nombreux documents avant de le signer. Avec l'Inami, c'est toujours la même chose, il faut fournir des documents pour avant-hier et au cœur des vacances », réagit Lambert Stamatakis, directeur médical de l'hôpital Tivoli. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

TECHNIQUE

Une greffe de tissus

Entre 14 et 20 % des femmes font le choix d'une chirurgie reconstructrice du sein.

40 % des femmes belges recourent à la technique dite « Diep », qui consiste non pas à utiliser une prothèse artificielle, mais à procéder à une reconstruction dite « autologue ». On reconstruit alors le sein à l'aide de peau, de muscle ou de graisse prélevés sur la patiente elle-même. La difficulté de la technique tient à ce qu'il faut reconnecter, en microchirurgie, les vaisseaux pour recréer un nouveau système circulatoire, sans lequel les tissus ne peuvent survivre. Cela implique des techniques avancées qui ne sont pas nécessaires pour la pose d'une prothèse. Le risque de thrombose est évalué à 3 % environ.

FR.SO

RÉACTION

« Cela a été imposé dans des conditions infamantes »

Le docteur Gaëtan Willemart préside la Société belge de chirurgie plastique.

Vous appelez au boycott de cette convention. Vous refusez donc que les femmes aient un plus large accès à la reconstruction par greffe ?

C'est évidemment l'inverse ! Nous voulons que cette technique, très innovante, soit offerte encore plus largement. Aujourd'hui, 40 % des femmes en bénéficient en Belgique, soit plus du double que chez nos voisins. Mais nous protestons contre la violence qui nous est faite.

Depuis avril, nous ne sommes plus à la table de négociation et ce texte a été adopté dans notre dos. Le sous-financement de cette reconstruction a été confirmé par une étude du KCE. Nous n'étions pas loin d'aboutir à un accord juste et équitable, au regard de la difficulté technique et du temps opératoire requis. Mais on veut nous imposer des conditions strictes qui sont pour certaines inadéquates, injustes ou même infamantes. Depuis lors, nous n'avons plus été écoutés et encore moins impliqués.

Des conditions infamantes ?

Pour nous médecins, hausser le prix d'une intervention dans le cadre d'une convention parallèle à la nomenclature traditionnelle constitue un redoutable précédent, qui ouvre la porte à une ingérence inacceptable de la part de l'Inami. Pourquoi ne pas simplement corriger sa

valeur pour tous les plasticiens ? On impose en outre que cette opération soit réalisée dans des cliniques du sein. N'est-ce pas une précaution juste pour garantir une qualité de l'opération ?

Cela pourrait l'être, mais nous soupçonnons surtout que certains des signataires autour de la table sont pourris de conflits d'intérêts. Nous dénonçons le conflit d'intérêts majeur de mutualités très puissantes dans notre pays. Il est évident que c'est parce qu'elles proposent des assurances complémentaires que les honoraires privés ont été ici plafonnés ! Si on analyse bien cette situation paradoxale : on augmente le code Inami, au détriment de notre sécurité sociale déficitaire, mais on restreint les suppléments, au bénéfice des assurances hospitalisation privées.

FR.SO